

Nombre de conseillers en exercice : 51  
Nombre de conseillers présents : 39  
Nombre de conseillers votants : 47

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 11 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Val'Eyrieux, dûment convoqué le 5 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la salle polyvalente de St Martin de Valamas, sous la présidence de M. le Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Mme Josette CLAUZIER, M. Thierry GIROT, M. Dominique BRESSO, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Etienne ROCHE, M. Alain CLAUZIER, Mme Michelle THOMAS, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Antony CHEYTION, Mme Marie-Christine ROURE, M. Gérard CUMIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Denis SERRE, Mme Johanna HORNEGG, M. Gilbert FONTANEL, Mme Françoise ROCHE, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Nadège VAREILLE, M. Patrick MARCAILLOU, M. Christophe GAUTHIER, Mme Carine PONTON, M. Michel MARMEYS, Mme Isabelle BOUCHARDON, M. Antoine CAVROY, M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Didier BOUET, Mme Sonia MERCURY, M. Gérard SANIEL, Mme Catherine FAURE, M. Yves LE BON, Mme Sylviane BOISSY, M. René COSTE, Mme Jeanine CHAREYRON, M. Dorian REY, M. Florent DUMAS

Absents excusés représentés : M. Didier ROCHETTE représenté par M. Christian JOZY, Mme Nathalie TELLIER pouvoir à Mme Monique ROZNOWSKI, M. Philippe CRESTON pouvoir à M. Yves LE BON, Mme Nadine RAVAUD pouvoir à Mme Josette CLAUZIER, M. Roger PERRIN pouvoir à Mme Monique PINET, Mme Nicole GRATESOL pouvoir à Mme Marie-Christine ROURE, M. Marcel COTTA pouvoir à M. Gilbert FONTANEL, Mme Josyane ALLARD CHALANCON pouvoir à M. Maurice SANIEL, Mme Marie-Françoise PERRET pouvoir à M. Florent DUMAS

Absents : M. Alain BACONNIER, Mme Cécile VINDRIEUX, Mme Céline SAUSSE, Mme Aline FARRE

Secrétaire de séance : M. Yves LE BON

**Le procès-verbal du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.**

**Délibération n° 2023-1211001 examinée le 11/12/2023 - Modification des statuts de la Communauté de communes : prise de la compétence « Plan Local d'Urbanisme »**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à 45 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**, approuve les nouveaux statuts ; décide de notifier la présente délibération à chaque conseil municipal qui devra se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts dans un délai de trois mois. A défaut, leur décision sera réputée favorable.

**Délibération n° 2023-1211002 examinée le 11/12/2023 - Désignation des délégués titulaires et suppléants à la CLECT**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, annule et remplace par la présente la délibération du 11 avril 2022 ; désigne les conseillers municipaux suivants comme membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Accons	Josette CLAUZIER	Annie MERCIER
Albon d'Ardèche	Alain BACONNIER	Danièle SUTER
Arcens	Thierry GIROT	Joëlle COURTAULT
Belsentes	Raymond FAYARD	Dominique BRESSO
Chanéac	Didier ROCHETTE	Christian JOZY
Devesset	Etienne ROCHE	Philippe MOUNARD
Dornas	Guy DALLARD	Karine AUFFEUVRE
Issamoulenc	Philippe CRESTON	Chantal BERNARD
Jaunac	Alain CLAUZIER	François GINESTET
Lachapelle sous Chanéac	Michelle THOMAS	Didier VOLLE
Le Chambon	Nadine RAVAUD	Jean-Pierre FAURE
Le Cheylard	Gérard CUMIN	Antony CHEYTION
Mariac	Marcel COTTA	Gilbert FONTANEL
Mars	Gérard NEBOIT	Françoise ROCHE
Rochepeule	Jean-Marie FOUTRY	Pascal DELORME
St Agrève	Michel VILLEMAGNE	Laurent CROS
St Andéol de Fourchades	Vincent DALLARD	Josyane ALLARD-CHALANCON
St André en Vivarais	Antoine CAVROY	Brigitte CHARRIER
St Barthélemy le Meil		
St Christol	Danielle COULOMB	Christophe HUBAC
St Cierge sous Le Cheylard	Maurice SANIEL	Dominique RICHARD
St Clément	Didier BOUET	Anne-Catherine JACQUESSON
St Genest Lachamp	Sonia MERCURY	Eliane MARTIN
St Jean Roure	Gérard SANIEL	Daniel ROUSSET
St Jeure d'Andaure	Hélène DEBERGH	Sylvain CHANTRE
St Julien d'Intres	Catherine FAURE	Patrice FAURE
St Martin de Valamas	Yves LE BON	Jonas NOYER
St Michel d'Aurance	Jacqueline DUDAL	Jordy DELIMARD
St Pierreville	Florent DUMAS	Marie-Françoise PERRET

**Délibération n° 2023-1211003 examinée le 11/12/2023 - Budget Général : DM n°2**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte les ouvertures et transferts de crédits tel que présenté.

**Délibération n° 2023-1211004 examinée le 11/12/2023 - Budget ZA Aric : DM n°2**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte les ouvertures et transferts de crédits tel que présenté.

**Délibération n° 2023-1211005 examinée le 11/12/2023 - Budget Général - Ouverture des crédits d'investissements pour l'année 2024**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise M. le Président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Général 2023 ; dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024 du Budget Général lors de son adoption.

**Délibération n° 2023-1211006 examinée le 11/12/2023 Budget Eau - Ouverture des crédits d'investissements pour l'année 2024**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise M. le Président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Eau 2023 ; dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024 du Budget Eau lors de son adoption.

**Délibération n° 2023-1211007 examinée le 11/12/2023 - Budget Assainissement - Ouverture des crédits d'investissements pour l'année 2024**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise M. le Président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget Assainissement 2023 ; dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024 du Budget Assainissement lors de son adoption.

**Délibération n° 2023-1211008 examinée le 11/12/2023 - Subventions aux porteurs de projets de la Fête de la Science 2023**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, accepte les reversements exposés au titre de subventions pour l'organisation de la Fête de la Science en Ardèche en 2023 ; autorise le Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

**Délibération n° 2023-1211009 examinée le 11/12/2023 - Inventaire des zones d'activité**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve l'inventaire des zones d'activités économiques de la Communauté de Communes Val'Eyrieux ; précise que cet inventaire fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au Syndicat Mixte Centre Ardèche en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; indique que cet inventaire doit être actualisé au moins une fois tous les six ans ; autorise le président à signer les

actes nécessaires à cet inventaire, accomplir toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération n° 2023-1211010 examinée le 11/12/2023 - Subvention Association Médicale des Boutières (participation au cabinet avancé de St Martin de Valamas)**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de verser la somme de 427.20 € de subvention de participation au temps de travail du secrétariat dévolu à l'organisation du cabinet secondaire installé dans la maison de santé intercommunal des Boutières à Saint Martin de Valamas pour l'année 2023 (mai à décembre 2023) ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

**Délibération n° 2023-1211011 examinée le 11/12/2023 - Tableau des effectifs**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, modifie le tableau du personnel de la Communauté de communes Val'Eyrieux ; charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

**Délibération n° 2023-1211012 examinée le 11/12/2023 - Opposition au projet éolien des Vastres**

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, s'oppose à la réalisation de ce projet dans ces conditions ; valide la délibération d'opposition telle qu'exposée par M. le Président ; soutient les communes qui souhaitent faire un recours ; autorise le Président à diffuser cette délibération aux Préfets de l'Ardèche et de la Haute-Loire mais également de la manière la plus large possible.